

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 24/03/2016</p> <p>Date de publication : 07/04/2016</p>	<p>SÉANCE DU 31 MARS 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Antoine GRAU (jusqu'à la 13^{ème} question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET, M. Guy DENIER, M. David BAUDON, M. Dominique GENSAC, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe BOUSSIRON (suppléant de Mme Line LAFOUGÈRE empêchée), M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Bérangère GILLE, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Jonathan KUHN, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL (à partir de la 5^{ème} question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Luc ALGAY (à partir de la 14^{ème} question) procuration à Mme Loris PAVERNE, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU procuration à M. Roger GERVAIS, M. Antoine GRAU (à partir de la 14^{ème} question), Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Yann HÉLARY procuration à M. Serge POISNET, autre membre du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Christian PÉREZ, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Séverine LACOSTE, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, Mme Nadège DÉSIR procuration à Mme Stéphanie COSTA, Mme Sylvie DUBOIS procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON, M. Didier GESLIN procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Éric PERRIN procuration à M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 4^{ème} question), Mme Salomé RUEL procuration à M. Pierre ROBIN, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Claude MORISSE, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe PLEZ</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	55	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	75
		Pour l'adoption :	75
Nombre de votants :	75	Contre l'adoption :	0

N° 17

Titre / COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES ISSUS DES DÉCHETTERIES - SIGNATURE DU MARCHÉ

Monsieur Caron expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a conclu en 2014, un marché pour la collecte, le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchetteries, qui s'achève le 31 juillet 2016.

Pour assurer la continuité de la prestation, il convient de procéder à une consultation des entreprises, qui sera menée selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui vient d'être établi.

Le marché sera établi à prix unitaires sous la forme d'un marché à bons de commande, prévu par l'article 77 du Code des Marchés Publics (CMP), avec un montant annuel maximum de 70 000 € HT, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour la même période.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

David CARON